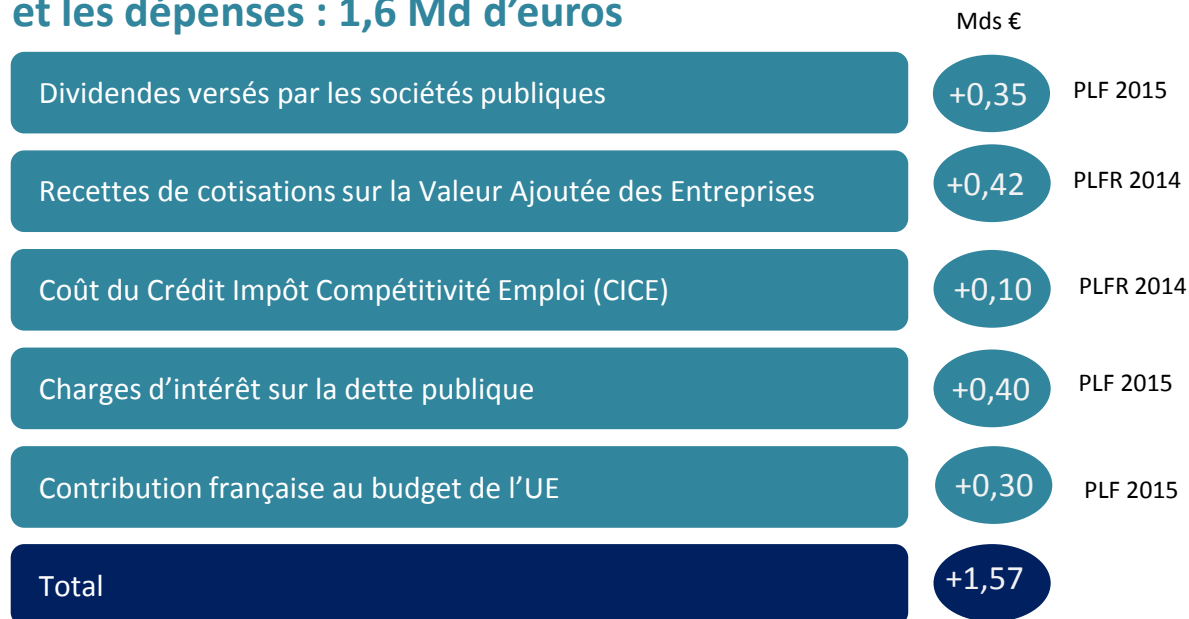


Le budget 2015 : 3,6 Mds d'euros d'amélioration

1/4

De nouvelles informations sur les recettes et les dépenses : 1,6 Md d'euros



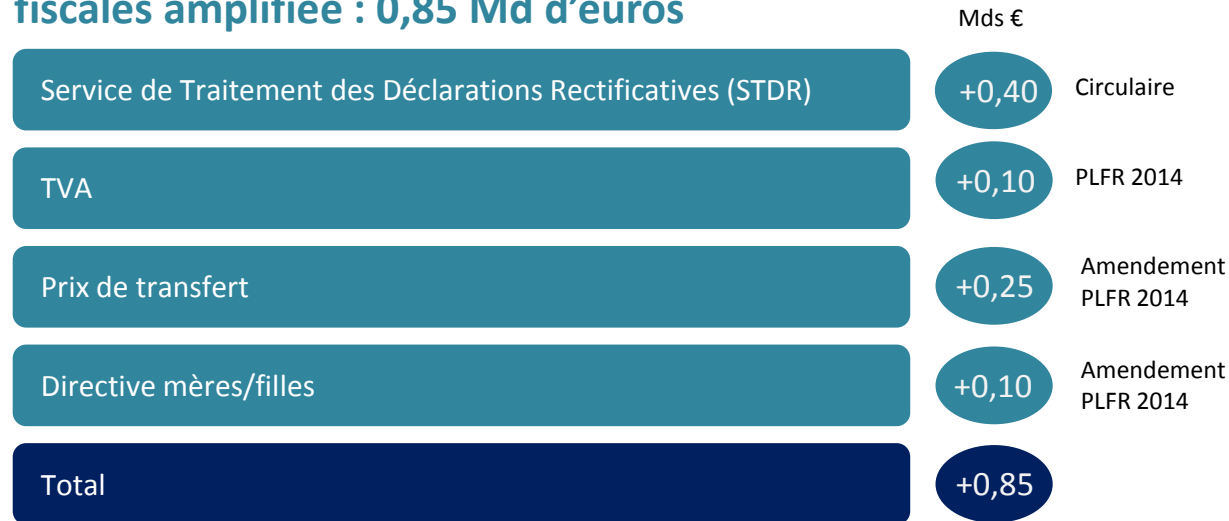
Un ensemble d'informations nouvelles sont apparues depuis la finalisation du projet de loi de finances pour 2015. La prise en compte de ces informations conduit à revoir à la hausse de 1,6 milliard d'euros l'ajustement prévu en 2015.

- > **Les dividendes versés par les entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation sont revus à la hausse de 0,35 milliard d'euros.** Ces révisions concernent pour 168 millions d'euros les entreprises financières et pour 182 millions d'euros les entreprises non financières.
- > **L'acompte de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** versé à la fin du mois de septembre a conduit à revoir de 0,4 milliard d'euros à la hausse son produit en 2015 par rapport à 2014.
- > **La prévision de créance de crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE)** a été affinée à la lumière des dernières déclarations faites par les entreprises à l'administration fiscale. La créance totale est revue à la baisse de 0,2 milliard d'euros en 2014 et de 0,3 milliard d'euros en 2015. La progression du coût entre 2014 et 2015 est donc minorée de 0,1 milliard d'euros, améliorant d'autant l'ajustement structurel en 2015.

- > Compte tenu de la baisse continue des taux d'intérêt depuis le mois de septembre, **la charge de la dette est revue à la baisse de 0,4 milliard d'euros en 2015.** La prévision reste néanmoins prudente puisqu'elle anticipe toujours une remontée progressive des taux pour atteindre un taux moyen de 1,8 % à 10 ans sur l'année 2015.
- > En lien avec les négociations en cours sur le budget de l'Union pour 2015 et les différents budgets rectificatifs pour 2014, **la contribution de la France au budget communautaire est revue à la baisse de 0,3 milliard d'euros.** Il s'agit là d'une hypothèse prudente dans l'attente des conclusions définitives des discussions européennes.

Le budget 2015 : 3,6 Mds d'euros d'amélioration

La lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales amplifiée : 0,85 Md d'euros



Plusieurs actions viennent s'ajouter à celles déjà entamées pour lutter contre la fraude fiscale.

> Un recouvrement accéléré par le Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR)

Il est désormais demandé aux contribuables souhaitant régulariser leur situation de fournir un dossier complet dans les six mois suivant la première démarche.

> Une possibilité de traitement plus efficace des fraudes sur les « prix de transfert »

Un amendement parlementaire au PLFR propose d'introduire une procédure qui permet au Trésor public de percevoir plus rapidement les montants de redressement (droits et pénalités) dans des cas de transferts artificiels de bénéfices vers des filiales étrangères ou vers des entreprises situées dans des paradis fiscaux.

> La lutte contre l'optimisation dans le cadre du régime dit « Mère fille » et contre la non-imposition des produits « hybrides »

Pour lutter contre les situations de double exonération, un amendement parlementaire propose de transposer dès 2015 la directive européenne « mère-fille » révisée en 2014. Cet amendement propose également de remédier aux situations de non imposition liées aux produits dits « hybrides »

> La lutte contre la fraude à la TVA

Depuis 2012, plus de 70 mesures de lutte contre la fraude fiscale ont été mises en œuvre, dont certaines spécifiques à la TVA. La fraude à la TVA détériore considérablement la concurrence pour les entreprises qui respectent les règles. Le Gouvernement a donc proposé d'amplifier cette lutte en proposant dans le dernier collectif, de renforcer et de compléter l'arsenal juridique de l'administration fiscale concernant certaines activités identifiées comme très « fraudogènes » :

- la lutte contre la fraude à la TVA sur les véhicules d'occasion
- la lutte contre la fraude à la TVA réalisée par les sociétés éphémères dans le domaine de la construction
- la lutte contre la fraude dans le domaine de la vente en ligne

Le budget 2015 : 3,6 Mds d'euros d'amélioration

D'autres nouvelles mesures intégrées au budget 2015 depuis septembre dernier : 1,2 Md d'euros

Mds €

MESURES
LOGEMENT

Majoration de taxe d'habitation en zone tendue pour les résidences secondaires sur délibération des conseils municipaux

+0,15

PLFR 2014

Majoration de taxe foncière sur les terrains constructibles

+0,10

PLFR 2014

AUTRES MESURES

Non déductibilité du résultat de la taxe sur les locaux à usage commercial ou de bureaux en Ile de France

+0,10

PLFR 2014

Non déductibilité du résultat de la taxe sur les risques systémiques

+0,30

PLFR 2014

Non déductibilité du résultat de la taxe sur les excédents de provisions des entreprises d'assurances

+0,03

PLFR 2014

Taxe sur les surfaces commerciales

+0,20

PLFR 2014

Mesures relatives à la taxe sur les parkings et à la taxe spéciale d'équipement en Ile de France, et à la taxe de séjour

+0,30

PLF 2015

Total

1,18

Les mesures logement :

Le Gouvernement a d'ores et déjà engagé d'importantes mesures en faveur du logement. Il entend continuer de lutter contre les trop grandes difficultés de nos concitoyens à se loger en proposant dans le dernier PLFR deux mesures ciblées sur les zones tendues, là où la demande de logement est supérieure à l'offre disponible.

- > **Recentrer la majoration de taxe foncière des terrains constructibles**
- > **Majorer la taxe d'habitation sur les logements meublés mais non affectés à une résidence principale dans les zones tendues et selon le choix des collectivités**

Détail des autres mesures :

Dans le cadre du PLFR 2014, le Gouvernement a proposé de rendre diverses taxes sur les entreprises non déductibles, telles que :

- > **La taxe de risque systémique (TSR) acquittée par le secteur bancaire et la contribution au fonds de résolution unique européen (FRU)**
- > **La taxe sur les excédents de provisions des entreprises d'assurances**
- > **La taxe annuelle sur les bureaux**

Par ailleurs, ont été adoptées :

- > **Des mesures relatives à la taxe sur les parkings et à la taxe spéciale d'équipement en Ile de France, et à la taxe de séjour**
- > **Une majoration sur la taxe sur les surfaces commerciales**

Le budget 2015 : 3,6 Mds d'euros d'amélioration

4/4

Récapitulatif

Mds €

Les informations nouvelles (recettes et dépenses)	1,6
La lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales	0,8
Autres mesures	1,2
Total	3,6

Un déficit 2015 revu à la baisse à 4,1%

Trois priorités du Gouvernement en matière fiscale pour les années à venir

STABILISATION

Le Gouvernement ne décidera pas de hausse d'impôt supplémentaire à partir de 2015.

SECURISATION

Un engagement sur la non-rétroactivité, pris sous la forme d'une « Charte de bonne gouvernance fiscale » signée par Michel Sapin, offre aux contribuables une visibilité et une garantie que les règles du jeu sont connues suffisamment à l'avance.

SIMPLIFICATION

Une loi sera présentée au Parlement en 2015. Elle permettra de simplifier et de moderniser les relations entre les contribuables et l'administration fiscale. Cette loi permettra de :

- rendre la déclaration et le recouvrement de l'impôt plus simples et plus efficaces, en simplifiant les obligations déclaratives, en clarifiant le droit applicable et allant plus loin dans la dématérialisation des procédures.
- réaliser d'importantes économies de fonctionnement pour l'administration fiscale.